

Financement 2018 (Annexe 3)

CDC du 8 septembre 2018

Suite au Bureau du CDC du 20 juin 2018

1. Le CDC de Janvier, qui avait pour objet principal le **vote des budgets annuels** des clubs locaux, n'a plus pour le moment la même utilité. Le bureau propose de tenir ce CDC en même temps que l'AGO de septembre pour évoquer les autres sujets habituellement couverts en CDC de janvier.
2. Suite aux recommandations d'Alain Gondet et Alain Heckmann, le bureau propose de **donner les avances permanentes à tous les clubs**. Cela représente un montant de 32 000 € pris sur les réserves compétitions du club central.
Par mesure d'équité, le bureau propose de verser la somme de 200€ au club de Toulouse qui avait déjà remboursé son avance permanente de ce montant.
3. Par ailleurs, compte tenu des réserves de chaque club à fin 2017, le bureau propose de ne **pas** procéder à un **financement supplémentaire** des clubs locaux pour 2018.